

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL D'INSTANCE  
DE METZ

R E C E P I S S E D E D E P O T

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE  
57036 METZ CEDEX 01  
TEL:03.87.56.75.75 à partir de 13 h 30

SOLOGEST

B.P 50020

57072 METZ CEDEX 3

V/REF :  
N/REF : 90 B 262 / A-2022

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 22/07/98, SOUS LE NUMERO A-2022,

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION EN SARL

... CONCERNANT LA SOCIETE  
SOCIETE LORRAINE D'ORGANISATION ET DE GESTION COMPTABLE AUDIT  
ET CONSEIL  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
10, LA TANNERIE

57070 SAINT JULIEN LES METZ

R.C.S METZ B 329 879 712 (90 B 262)

LE GREFFIER



**CLAUDE KARLI**

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE STRASBOURG

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE COLMAR

53, RUE DU GÉNÉRAL-OFFENSTEIN  
B.P. 3 67023 STRASBOURG CEDEX

TÉL. 88 39 16 38 - TÉLÉCOPIE 88 79 06 24

**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION EN  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

**SOLOGEST**  
**Société Anonyme au capital de F. 4 275 000**  
**10 rue de la Tannerie**  
**57070 SAINT JULIEN LES METZ**

**SOLOGEST**  
**Société Anonyme au capital de F. 4 275 000**  
**10 rue de la Tannerie**  
**57070 SAINT JULIEN LES METZ**

**RCS METZ B 329 879 712**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Mesdames, Messieurs,

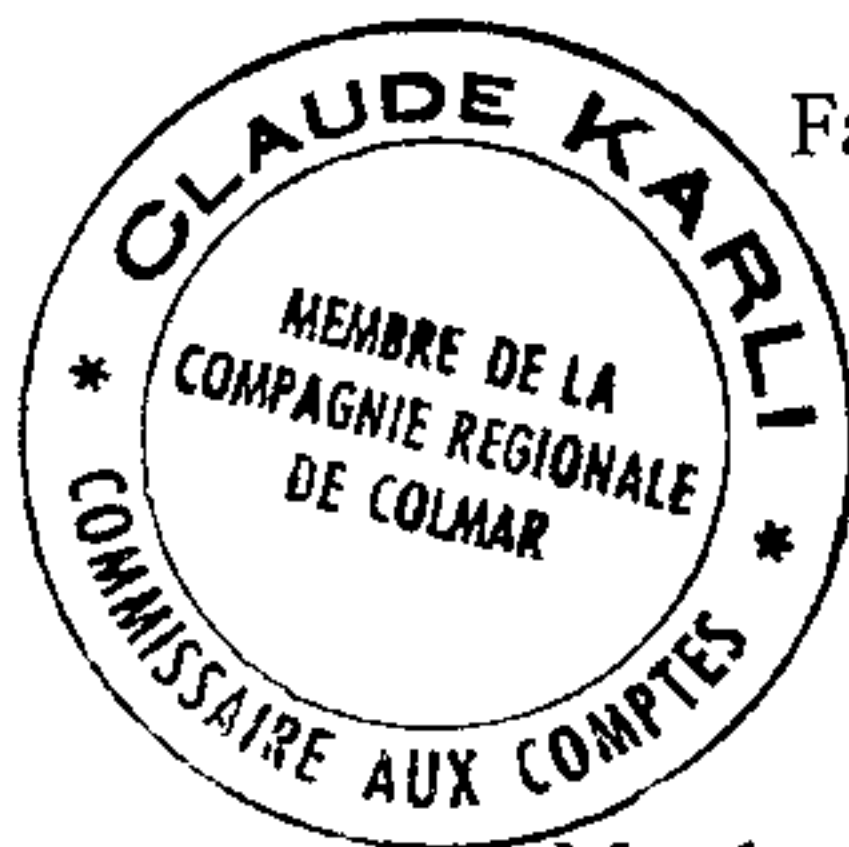
La décision de l'assemblée portant sur la transformation de votre société en société à responsabilité limitée doit être précédée du rapport du commissaire aux comptes tel qu'il est prévu à l'article 237 alinéa 1 de la loi du 24 juillet 1966 à peine de nullité.

Je certifie tout d'abord que les conditions requises par l'article 236 de la loi du 24 juillet 1966 pour la validité de cette décision sont remplies, à savoir que votre société anonyme existe depuis plus de deux ans et qu'elle a établi et fait approuver par les actionnaires le bilan de ces deux premiers exercices.

J'atteste également que l'actif net, compte tenu des variations intervenues depuis la clôture du dernier bilan légalement certifié, est au moins égal au capital social.

Je signale enfin que je n'ai décelé aucune irrégularité dans la procédure de transformation.

Il vous appartient de statuer sur la transformation de votre société anonyme en société à responsabilité limitée.



Fait à Strasbourg, le 16 mars 1998

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Claude Karli".

Claude KARLI  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar



DEPOSE AU GREFFE DU  
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ  
SOUS n° 2022  
Le 22 JUIL 1998



Le Greffier

DEPOSE AU GREF DE  
LE TRIBUNAL DE PAIX DE METZ  
LE 22 MAR 1998



7